



**MAIRIE  
DE  
COUPIAC  
12550**

☎ 05 65 99 77 38  
mairie.coupiac@orange.fr

## **Compte rendu Réunion du Conseil Municipal Séance du 25 août 2020**

**Etaient présents** : Jean Claude SOUYRIS, Nicole BATAILLET-HEULLY, Pascale BERGER, Alain CAREL, Jean Claude CONDOMINES, Marcel DALICHOUX, Delphine ONCINO, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSSET, Martine VERACHTERT.

**Pouvoir** : Ginette CADAS PEREZ à Jean Claude SOUYRIS

Secrétaire de séance : Nicole BATAILLET HEULLY

### **1. Comptes rendus des dernières réunions**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus du 7 et 10 juillet

### **2. Délibération 1 : travaux d'aménagement des vestiaires du stade « Paul Boyer » à Landrive**

Suite à la montée en division supérieure du Club de football de ST Juéry, son président émet le souhait, via une lettre remise à la mairie, d'utiliser le stade de Coupiac pour les différentes rencontres sportives à venir. Pour se faire, le stade de la commune classé actuellement niveau 6 devra évoluer au niveau 5, en agrandissant les vestiaires sous deux années. Le courrier du district confirme cette obligation, et dans l'attente des travaux autorise le Club de Football de St Juéry d'évoluer sur le terrain de Coupiac.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager à effectuer les travaux d'agrandissement des vestiaires avant fin août 2022, ainsi le Club de Football pourra évoluer sur le stade de Coupiac en D3 dès le démarrage de la nouvelle saison.

Le conseil municipal demande à Monsieur le maire de rédiger et signer une convention d'occupation du domaine public municipal stipulant l'intégralité des conditions d'utilisation du stade avec toute commune faisant la demande pour son club.

### **3. Désignation d'un délégué suppléant au conseil communautaire**

Madame Marcelle OSBORNE est désignée déléguée suppléante au conseil communautaire, elle représentera le conseiller communautaire Jean Claude SOUYRIS en cas d'absence.

### **4. Représentants de la commune auprès des commissions de la communauté de communes**

A la demande de la communauté de communes, différents conseillers municipaux se positionnent dans les différentes commissions intercommunales (tableau disponible en mairie)

## 5. Délibération 2 : avenant à la délibération 20171214\_DL07 instituant le RIFSEEP

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé aux agents de la collectivité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que le versement annuel du RIFSEEP adopté par délibération du 14 décembre 2017, puisse être versé également mensuellement, trimestriellement ou semestriellement, si un agent en fait la demande.

## 6. Liste des membres de la commission communale des impôts directs

Par délibération n° 20200707\_DL02 en date du 07 juillet 2020, le conseil municipal a établi la liste des contribuables susceptibles de siéger à la CCID.

Après examen, la directrice départementale des finances publiques a désigné les membres de la commission.

Cette décision a été notifiée à chacun des commissaires titulaires et suppléants par courrier.

## 7. Questions diverses

- **Organisation de la matinée porte ouverte à l'école des Vallons** : le conseil municipal se retrouvera samedi 29 août à la nouvelle école dès 9h pour les préparatifs de la porte ouverte se déroulant entre 10h et 12h. La visite de l'école vous sera proposée par les élus, l'équipe enseignante sera présente.

- **Renouvellement des contrats des agents** :

- La cantine : le conseil municipal valide la reconduction pour une durée d'un an de l'agent en charge de la cantine et entretien des locaux de l'école.

- Le secrétariat de mairie : le contrat de Sandra se termine le 3 septembre 2020, et sera renouvelé.

- **PLUI** : l'avis de l'État nécessite une future rencontre programmée le 1<sup>er</sup> septembre avec le service urbanisme de la communauté de communes, et le bureau d'études.

- **« Bien vivre à Coupiac »** : l'ensemble de la commission rappelle que la future réunion aura lieu le 4 septembre. La lettre d'information afférente à cette réunion a été distribuée aux administrés et des affiches ont été déposées dans les commerces. En cas de mauvais temps, les représentantes de cette commission proposent que la réunion se déroule au centre aéré ou à la salle du Telon, en fonction du nombre de personnes présentes, le but étant de se réunir et d'échanger en respectant le protocole en vigueur.

- **Courrier du comité des fêtes** : le comité des fêtes fait part à l'ensemble de l'assemblée délibérante de leur désaccord quant à l'attribution de la salle Albert Sirgue aux jeunes, pour motif qu'il l'utilise comme endroit de stockage. Monsieur le maire leur avait proposé d'entreposer leur matériel dans les anciens locaux de la Coupiagaise, gracieusement prêtés par la responsable du site. Les membres du comité des fêtes, auteurs du courrier, mettent en avant la problématique de l'éloignement du lieu de stockage.

Également, ils émettent le regret de ne pouvoir stationner le bus de l'orchestre, lors des festivités comme les années précédentes, en raison du manque d'information quant à l'aménagement de la maison de santé. Mr le maire rappelle que le projet est connu et développé depuis plusieurs années de toutes personnes, Également, avec l'ouverture de l'hostellerie il aurait été impossible de positionner le bus devant l'établissement.

Le conseil municipal gêné par ce courrier, qui fait état de multiples reproches et évoque le manque de considération de la part des élus, souhaite agir rapidement et organiser une réunion avec les membres du comité des fêtes et les jeunes.

M. le maire rappelle par ailleurs que la municipalité a toujours œuvré au profit des associations du village.

L'assemblée souhaite contacter le comité des fêtes le plus rapidement possible pour convenir d'un rendez-vous car comme indiqué dans leur lettre « le conseil municipal souhaite dynamiser le village », effectivement l'échange, la discussion, le respect de chacun, et le dialogue sont et sera la force d'une commune portée par les acteurs positifs.

**-RDV pour la maison de santé** : cette réunion, le 30 juillet, avait pour objectif d'informer les élus des communes les plus proches, de la position de la commune de Coupiac dans la recherche d'un Médecin pour la future maison de santé, en présence de Madame VIANEZ.

Il n'y a pas de concurrence à entretenir entre les deux secteurs, les futurs intervenants devront travailler en symbiose. Le cabinet de Trèbas et élus seront informés de toute évolution du dossier. Il nous faut privilégier l'installation d'un médecin à temps complet.

**-Octobre Rose** : Une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein féminin et à récolter des fonds pour la recherche approche. Une réflexion est en cours, la mairie souhaite participer à cette opération.